



Renseignements, conseils juridiques

Par **isaac2773**, le **13/03/2012 à 15:45**

Bonjour,

je suis algerien, je vie irrégulièrement en france..depuis 2009, mais avant cette date j'avais le statut étudiant (du 2002/2008)

dans quelques jours je vais avoir les 10 ans de presence sur le territoire francais... (en aditionnent les années lorsqu'il j'avais le statut étudiant au années de ma présence irrégulièrement sur le territoire francais)

est ce que je pourrai bénéficie d'une régularisation par le decret:10 ans de presence sur le territoire

merci d'avance a vos réponses